

CHALLENGE MARCEL CABANNES

2023- 2024

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux et les règles locales permanentes des épreuves fédérales du Vade-mecum Sportif 2023 édité par la FFGolf. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

Championnat ouvert aux **joueurs abonnés dans le club qu'ils représentent**. Dès lors qu'ils auront joué pour un club, ils ne pourront plus en changer. Match aller seulement.

Pour chaque club : 2 Poules « A » et « B »

Interclubs/Equipes de **8** joueurs et/ou joueuses.

Poule « A » : index de 7 à 18

Poule « B » : index égal ou supérieur à 18,1

Tout équipier peut jouer pour la poule supérieure. A chaque rencontre, il pourra réintégrer sa poule d'origine sans conditions.

Pour les équipiers :

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur.

L'index pris en compte pour toute la durée du championnat sera celui obtenu le mercredi précédant la première rencontre, soit le 13/09/2023.

Tous les joueurs (joueuses) devront avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf enregistré par la FF Golf, faute de quoi, l'inscription sera rejetée.

II – FORME DE JEU

Pour les deux Poules : Match play /18 trous en simple brut, les joueurs jouent dans l'ordre croissant des index arrondis (Règle 3.2).

Marques de départ : pour les deux Poules : **Marques jaunes pour les Messieurs**
Marques rouges pour les Dames

Ces marques sont valables quelle que soit la catégorie d'âge de l'équipier.

Décompte : Match gagné 1 point
Match perdu 0 point
Match nul 0.5 point

Aucune réclamation ne sera recevable après la clôture des rencontres.

III – CLASSEMENT DES CLUBS

Rencontre gagnée	3 points
Rencontre perdue	0 point
Match nul	1 point

IV – ORGANISATION DES RENCONTRES

Il est demandé à chaque club de se mettre en rapport avec le club adverse et ce, au plus tard, le vendredi précédant la rencontre afin de l'informer du nombre de joueurs constituant son équipe ceci pour éviter de faire déplacer des joueurs qui n'auraient pas d'adversaire.

Dès la fin de la rencontre, le club qui reçoit envoie les résultats à Pierre Le Dantec (pierreledantec@orange.fr) au moyen des feuilles de match dont un exemplaire vous est fourni en annexe et ce, au plus tard à 17H00.

Le Comité fera parvenir les résultats et classements provisoires aux Clubs.

V – ENGAGEMENTS :

Droit d'engagement pour les Clubs : - 60 € par poule

Droit d'engagement pour les joueurs : - 25 € par rencontre pour les golfs de 9 trous
- 25 € par rencontre pour les golfs de 18 trous

NOTA : pour les Clubs, il vous est demandé d'attendre l'appel de cotisation pour régler votre engagement.

VI – CLASSEMENT ET REMISE DES TROPHEES :

Pour les deux Poules : l'équipe totalisant le plus de points dans chaque Poule sera déclarée Championne des Landes de sa Poule.

En cas d'égalité, le goal average général sera pris en compte **(d'où nécessité de remplir les feuilles de match d'une manière précise et de les communiquer au Comité)**

Le Club totalisant le plus de points au total des 2 Poules à l'issue des qualifications recevra le Trophée Marcel Cabannes.

Cette remise sera faite lors d'une rencontre amicale regroupant les participants des deux Poules (leur nombre sera déterminé avec précision quand le nombre d'équipes engagées sera connu).

Note : Si la dernière rencontre devait être annulée (ex : météo) et que celle-ci soit décisive pour l'attribution du titre (dans la Poule ou au général), le ou les matchs décisifs seront joués le jour de la Finale selon des modalités qui seront définies par le Comité.

VII – CALENDRIER :

Le Comité communiquera aux clubs un calendrier des rencontres. Elles devront se dérouler le jour prévu sauf report par le **club recevant** pour conditions climatiques exceptionnelles ou indisponibilité du parcours. **En cas de non-accord sur les reports avant la finale, le Comité se réserve le droit de décider du score attribué aux rencontres non jouées.**

VII – NOTE :

*Ce championnat étant une compétition hivernale, la règle de la **balle placée** sera appliquée.*